

	Secteur VIE SPORTIVE	<b>Coupe Inter-Comités JEUNES</b> <b>Coupe « Paul Vayssière »</b>  <b>Notice JUGE-ARBITRE</b>	Adoption : 20/01/2018 Entrée en vigueur : 21/01/2018 Validité : permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau  <b>ANNEXE 1</b> Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	---

Lors des rencontres de la Coupe Inter Comités, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :

• **Avant chaque rencontre :**

1. Faire le briefing avec les managers d'équipes 50 mn avant le début de la compétition.
2. Arrêter la liste des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
3. Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 30 mn avant la rencontre).
4. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
5. Vérifier qu'aucun de joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.
6. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.
7. En cas de forfait de joueurs, appliquer les articles 10 ou 11.
8. Faire rectifier par le manager de l'équipe, sous peine de disqualification toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.
9. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 7). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.
10. Transmettre le résultat de ces opérations à la Table de marque.

• **Pendant la rencontre :**

11. En cas de blessure, appliquer l'Article 9.

• **Après chaque rencontre**

12. Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

• **Entre 2 rencontres :**

13. Vérifier auprès des managers d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante; si c'est le cas, prévenir les managers des autres équipes.

• **À la fin de la « journée » de compétition**

14. Envoyer à la Ligue, au plus tard 3 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

**P.S. :** Le Juge-arbitre a tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple. Après avoir pris des renseignements éventuels auprès du manager de l'équipe par téléphone.